
Adresse du citoyen Déborde, adjudant capitaine de place à Hesdin (Pas-de-Calais), qui témoigne sa reconnaissance et félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Déborde, adjudant capitaine de place à Hesdin (Pas-de-Calais), qui témoigne sa reconnaissance et félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 263;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25480_t1_0263_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

représentans dignes de l'importante mission qu'ils remplissent, qui sacrifient leur repos et exposent leurs vies pour sauver la chose publique; nous lui adresserons des vœux pour l'aneantissement des tyrans coalisés et pour le triomphe des armes de la République une et indivisible ».

DOURNEAU (*ex-presid.*), BRUOT (*secret.*).

29

Le citoyen Déborde, adjudant capitaine de place à Hesdin, département du Pas-de-Calais, témoigne son admiration et sa reconnaissance à la Convention nationale sur ce qu'elle a mis la probité, la justice et la vertu à l'ordre du jour, et sur son décret qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du genre humain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Hesdin, 8 prair. II] (2).

« Citoyen président, citoyens législateurs,

L'Unité ne sera point troublée, a dit le vertueux Collot d'Herbois. Ceux qui sont enorgueillis du titre de français resteront attachés à leurs principes, ils ont fait le serment sacré de défendre leurs droits jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Nous saurons nous faire respecter non seulement par la force imposante de nos armes, mais encore par la dignité des sentimens qui nous animent, la lumière trop long temps restée dans le Cahos ténébreux nous est enfin rendue. Il existe encore des traitres qui osent porter leurs mains criminelles sur les régénérateurs du genre humain, ne voyent ils pas que c'est en vain, autrefois on auroit crié miracle, aujourd'hui plus éclairés nous reconnoissons une main invisible qui sert de bouclier à l'homme libre; l'Être suprême est notre défenseur, notre guide, il veille sur vous, citoyens législateurs, il veille sur nous, il conduit nos bayonnettes qui accéléreront la chute des rois conjurés contre notre liberté. Que le glaive de la loy tombe sur le coupable, que le traitres perissent, ils sont déjà condamnés dans le cœur du vrai républicain.

Vous avés mis, citoyens législateurs, la justice, et la vérité à l'ordre du jour, vous avez proclamé l'existence de l'Être suprême restez à votre poste pour terminer un ouvrage que vous seuls avez commencé. Salut, salut, salut ».

DÉBORDE.

30

Les membres composant le comité de surveillance de Tournon, département de l'Ardèche, témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale sur

(1) P.V., XL, 267.

(2) C 309, pl. 1205, p. 30. Mentionné par J. Sablier, n° 1407.

tous ses glorieux travaux; l'invitent à rester à son poste, et jurent entre ses mains de suivre ses traces dans le chemin de la liberté ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tournon, 5 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les Sans culottes qui composent le comité de surveillance de Tournon Département de l'Ardèche se félicitent avec tous les Républicains d'avoir des Représentans dignes d'une si grande nation. La Providence vous a choisi pour donner la Liberté non seulement à la France mais encore à toute l'Europe; le Bien que vous avés fait nous augure celui que vous êtes au même de faire; Restés à votre poste, du notre nous faisons tous nos efforts pour vous seconder; nous veillerons sans relache pour découvrir dans nos contrées les traitres à la Patrie, et vous protestons de vous suivre sur le chemin de la liberté où de nous ensevelir sous ses ruines.

Vive la République, vive la Montagne. S. et F. ».

[6 signatures illisibles].

31

Les membres composant la société populaire de Troyes, département de l'Aube, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont été pénétrés d'indignation en apprenant le danger qu'avoient couru Collot d'Herbois et Robespierre, deux des plus zélés défenseurs de la liberté. « Dans le désespoir de nous vaincre par les armes, disent-ils, l'infame Pitt médite des crimes dignes de lui et de tout ennemi du peuple; mais le génie de la liberté ne permettra pas que la scélératesse triomphe de la vertu : pour nous, comme tout bon républicains, nous sommes prêts à former de nos corps un rempart contre les traits ennemis qui seroient lancés contre la représentation nationale : ses ennemis sont les nôtres ».

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Troyes, 10 prair. II] (4).

« Citoyens législateurs,

Un génie bienfaisant veille sur les destins de la République française. Il a détourné le coup fatal qui menacoit les jours d'un de nos zélés défenseurs, il a fait plus, il a voulu nous en conserver 2 qui sans sa main sécourable eussent été précipités dans la nuit du Tombeau. Cette conservation est un bienfait dont l'influence rejaillit sur la République entière. Oui, Collot Derbois et Robespierre nous sont dautant plus chers que le ciel leur a en quelques sortes, donné une seconde fois l'existence pour l'utilité commune. Nous le voyons sans etonnement,

(1) P.V., XL, 267. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t).

(2) C 308, pl. 1197, p. 25.

(3) P.V., XL, 268. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t).

(4) C 309, pl. 1205, p. 31. Mentionné par J. Sablier, n° 1407.